

COLLOQUE *DROITS DE LA PERSONNE* DU SCFP

5 DÉCEMBRE 2024

***L'ENJEU DU TRAVAIL MIGRANT :
QUELQUES CONSTATS OBSERVÉS ET LEURS DÉFIS***

MOULOUD IDIR

L'ENJEU DE LA TERMINOLOGIE.

TRAVAIL MIGRANT ET NON TRAVAILLEURS ÉTRANGERS TEMPORAIRES **LE TRAVAIL SANS LE TRAVAILLEUR**

Le recours à cette expression vise à montrer qu'on a recours à une force de travail bien plus qu'à des personnes humaines. L'idée consiste fondamentalement à illustrer l'usage utilitaire de ces personnes dont les aspirations et les trajectoires sont souvent niées. Les personnes sont réduites à leur seule force de travail, captées au plus bas coût possible. Il y a donc une contradiction apparente : les travailleurs migrants temporaires (TMT) sont tout aussi indispensables qu'indésirables.

La fragilité de ces personnes produit leur désirabilité économique, en dépit des discours hostiles aux personnes migrantes : pour de nombreux secteurs des économies capitalistes, la présence de cette catégorie de personnes est indispensable à une production au moindre coût, mais indésirable en temps de ralentissement. On peut y voir une forme de délocalisation inversée et opérée sur place. On importe une force de travail plutôt que délocaliser géographiquement les lieux de production.

SUITE - L'ENJEU DE LA TERMINOLOGIE

Travailleurs migrant.e.s et non travailleurs étranger.e.s

- Nous suggérons l'usage de l'expression travailleurs.euses migrant.e.s (TMT) à celle de travailleurs étrangers (TET).
- Le terme étranger peut normaliser l'idée que ces personnes ne sont pas d'ici et qu'elles sont destinées à partir.
- Ce qui peut inconsciemment conduire à en faire des personnes de seconde zone ou à accepter un traitement différencié à leur égard.

SUITE – SUR LA TERMINOLOGIE

- Nous nous distancions donc de cette notion de TET pour lui préférer celle de TMT, qui permet d'objectiver à la fois ces acteurs, leurs conditions de séjour au Canada, leur statut institutionnellement précarisé ainsi que les effets pervers de l'encadrement juridico-administratif de leurs parcours migratoires.
- Nous n'employons la catégorie officielle de travailleurs étrangers surtout pour désigner le PTET, puisque c'est ainsi qu'ils sont désignés officiellement dans les politiques, les lois et les règlements.

LES DÉFIS CONSTATÉS : PRÉALABLES AUX VISITES DES UNITÉS DE TRAVAIL

- travail de recensement préalable des TMT dans les unités (sondage et échantillonnage faible, enjeu important pour les officiers);
- défi consistant à faire le portrait de la main-d'œuvre dans les milieux de travail : difficulté parfois à distinguer les immigrantes et immigrants arrivés au Québec depuis cinq ans ou moins (nouveaux arrivants), ou de longue date et les TMT. Un bon lexique peut être utile;
- Faire de l'accès à l'information sur les permis et la transparence du recrutement un enjeu de négociation;
- Le défi de l'accès aux travailleurs et de les rencontrer en vue de tisser des liens de confiance.

RECRUTEMENT DES TMT ET BONNES PRATIQUES SYNDICALES

- Une bonne pratique syndicale œuvrant à la protection des droits des TMT devrait viser, au minimum au niveau des sections locales, à être partie prenante des projets des employeurs quand ils en viennent à recruter et embaucher des TMT;
- Des copies de toutes les demandes faites à n'importe quel ordre de gouvernement en rapport avec l'embauche de travailleuses et travailleurs d'origine étrangère : notamment, toutes les évaluations de l'impact sur le marché du travail reçues ou demandées;
- La traçabilité et la documentation devraient être privilégiées. Nous avons remarqué au cours de nos visites que les employeurs ne partagent pas aisément les informations concernant les TMT. On nous répond qu'il s'agit là de renseignements privés;
- nous devons avoir comme réflexe de les demander et d'en faire un enjeu de négociation. Leur possession est capitale pour bien connaître la composition de nos rangs. Par lettre d'entente ou clause de convention;
- Milieu dérégulé au désavantage des TMT venant de pays du SUD où n'existent pas d'accords bilatéraux sur la mobilité de la main-d'œuvre. Inégalité Nord-Sud.

SUITE - L'ARTICULATION ENTRE LES LES RÈGLES DU PROGRAMME ET LA CONVENTION COLLECTIVE

- En somme, un employeur qui engage des travailleurs doit toutefois mentionner l'existence du Syndicat dans le cadre de l'EIMT;
- Le mouvement syndical peut jouer un rôle dans le respect par les employeurs de cette exigence de base. Le gouvernement doit exiger des employeurs, en milieu syndiqué, que ceux-ci obtiennent une attestation de la part du syndicat que des efforts de recrutement locaux conformes aux exigences de la convention collective ont été réalisées. Cette attestation doit devenir une exigence pour le recours à la main-d'œuvre étrangère
- Demander un exemplaire des contrats signés entre l'employeur et un TMT faisant partie ou non de l'unité de négociation. Expliquer aux TMT le pourquoi de cela et l'avantage syndical;
- Veiller à ne pas accepter de signer tout accord qui remet en cause la position du syndicat comme agent négociateur
- Essayer de documenter les dispositions touchant l'hébergement, les billets d'avion, le transport ou les assurances avant l'obtention de la carte de la RAMQ et aussi voir aux assurances complémentaires. Il y a un flou en la matière ici. Voir à la question des assurances complémentaires.

LA RÉUNIFICATION FAMILIALE ET SON INÉGALITÉ D'ACCÈS : L'ENGRENAGE DES PERMIS FERMÉS

- Outiller nos membres pour naviguer au travers des démarches vers la résidence permanente et les dispositions réglementaires;
- Importance de connaître le profil de ses membres TMT;
- Option plus difficile pour la catégorie dans les bas salaires;
- plaider pour que le gouvernement invite un maximum de travailleur.euse.s d'usine et des secteurs moins spécialisés à immigrer de façon permanente (TMT des compétences « intermédiaires ou manuelles »);
- Les voies disponibles via le PEQ ou le PRTQ sont réduites aux TMT les plus qualifié.e.s;
- Un travail de plaidoyer est nécessaire sur ce plan;
- Les personnes moins avantagées sont surtout les migrants postcoloniaux ou racisés
- Migration classiste et racialisée.

LA DYADE LANGUE-STATUT MIGRATOIRE (PENSER L'EXCLUSION)

-
- Le français est essentiel pour pouvoir demeurer au Québec sur une base permanente. Tous les chemins qui mènent à la résidence permanente l'exigent;
 - Le défi de négocier des clauses claires pour garantir que les cours soient accessibles, sans perte de salaire, sur les heures de travail et qu'ils tiennent compte des réalités de ces travailleurs;
 - Beaucoup de TMT dans nos milieux travaillent de nuit ou en horaires atypiques, ce qui rend les cours de jour presque impossibles à suivre. Pas évident de choisir entre dormir ou apprendre le français.
 - Cours que même des francophones échouent : l'enjeu de la diglossie (l'écart entre le français normatif et le français du monde du travail);
 - Tenir compte des besoins précis des TMT recrutés de pays non-francophones et responsabiliser les employeurs. Niveau de français exigé (4) pour les conjoints est trop élevé.
 - Diversifier les modalités d'évaluation afin de prendre en compte les barrières personnelles ou socio-économiques à l'apprentissage de la langue dans les évaluations linguistiques dans le but de ne pas exclure de l'admissibilité à la résidence permanente les personnes qui font face à de tels obstacles;
 - Les tests linguistiques sont difficiles, et même le niveau exigé est souvent trop élevé pour les personnes non francophones ayant un accès limité à l'instruction ou qui n'ont pas pu bénéficier d'une aide pour apprendre le français.

RENOUVELLEMENT DES PERMIS

- L'enjeu des délais
- En cas d'expiration : renvoi ou congé sans solde
- Les offres d'emploi valides
- Mises à pied (enjeu du logement et de la mobilité en région éloignée).

PLURALITÉ DES PROFILS À STATUT TEMPORAIRE

- La catégorie de personnes à statut temporaires n'est pas réductible aux personnes venant dans le cadre du PTET;
- Les demandeurs d'asile : besoins précis et défis pour les sections locales;
- Les étudiants internationaux;
- Importance de penser la question du travail migrant dans une perspective de justice migrante.
- 500 000 personnes : 12% de la main d'œuvre active est résidente temporaire au Québec;
- Trois logiques se dégagent des observations sur le terrain. Il s'agit surtout de la circularité sous la forme temporaire des moins qualifiés, de la sélection et de la rétention des qualifiés ainsi que du recours varié et ponctuel aux sans-statut.

RÉCENTES MESURES RELATIVES AU PTET

- Gel de 6 mois
- Rehaussement du salaire médian :
- Les Régions métropolitaines de recensement québécoises concernées par la mesure sur le gel du PTET sont normalement :
- **Montréal**, avec un taux de chômage de 7,3 %, **Ottawa-Gatineau** (partie québécoise), avec un taux de chômage de 6,9 % et **Trois-Rivières**, avec un taux de chômage de 6,5 %. Voir pour Drummondville?

MESURES TRANSITOIRES NÉCESSAIRES

- Défi pour les unités où le pourcentage de travailleurs et travailleuses excède les limites autorisées
- Angoisse des travailleurs
- Travail de plaidoyer nécessaire

MESURES TRANSITOIRES NÉCESSAIRES-SUITE

- dans les deux prochaines années, des dizaines de milliers de travailleurs migrants qui se travaillent à l'heure actuelle sur le territoire québécois ne seront pas en mesure de renouveler leur permis de travail lorsque celui-ci viendra à échéance;
- Ce sont des travailleurs qui se trouvent la plupart du temps en région qui devront plier bagage, alors que la régionalisation de l'immigration est un objectif du gouvernement québécois. Il s'agit de plus de travailleurs qui sont déjà jumelés avec un employeur : ces derniers aussi sont perdants. Les travailleurs y perdent, la société y perd, les employeurs y perdent;
- On croyait disposer jusqu'à récemment d'un levier pour remédier aux effets de l'annonce d'Ottawa : le nouveau Programme sur la sélection des travailleurs qualifiés qui devait entrer en vigueur aura été reporté. Celui-ci aurait pu permettre aux travailleurs disposant d'un nombre d'année peu élevé d'expérience au Québec et d'exigence de français moins élevée de présenter une demande en vue de la résidence permanente : surtout que le programme prévoyait faire une place aux travailleur.euse.s qui ont des compétences « intermédiaires ou manuelles ».

EFFETS DES ANNONCES RÉCENTES

- En ce qui concerne spécifiquement le PTET, en l'absence de l'abolition du permis fermé, de son remplacement par des permis de travail ouverts et de passerelles à la résidence permanente, les récentes annonces du gouvernement canadien semblent davantage servir de façade que de véritable réponse aux enjeux structurels que pose ce programme.
- En raison des nombreuses exceptions sectorielles et régionales, ces mesures maintiennent la délivrance des permis fermés, perpétuant ainsi un système à deux vitesses qui condamne les TMT à des conditions de travail hyper précaires et les prive de leurs droits les plus fondamentaux. De plus, plutôt que de mettre en place un programme de régularisation large et inclusif, ces annonces créent de nouvelles vulnérabilités pour les travailleur.se.s déjà en place et déjà en poste, les exposant à des situations d'irrégularité à cause des restrictions de renouvellement et de la réduction de la durée des permis

- .

LES EFFETS-SUITE

- Toutes les organisations de la société civile sont unanimes : les récentes annonces de resserrement des programmes d'im-migration temporaire, loin d'atteindre les objectifs qu'elles prétendent viser, vont surtout empirer les conditions de vie et de travail des personnes sous statut temporaire déjà sur le territoire et de celles que le Canada continuera d'admettre.
- Selon Migrant Rights Network, ces nouvelles mesures risquent fortement de provoquer des déportations de masse dans les mois à venir, puisque le nombre de personnes au Canada touchées par ces mesures est estimé à un total d'environ 775 000.

CONCLUSION – L'ABANDON D'UN PRINCIPE

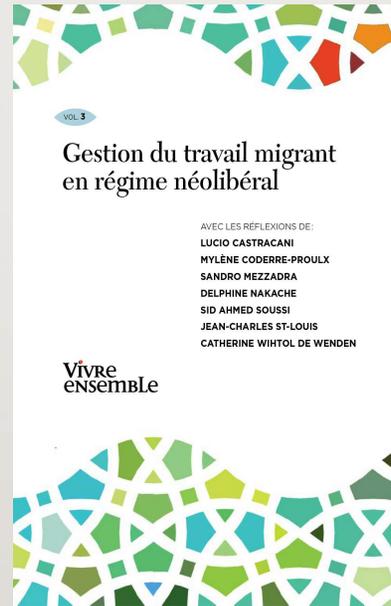
- Il existe une grande variété de modèles et de programmes de migration, mais tous démentent l'argument stipulant qu'il y a une correspondance entre les emplois temporaires et les migrations temporaires.
- La majeure partie des migrant.e.s temporaires au Canada occupent des emplois qui sont permanents. La précarité dans laquelle ils-elles se trouvent est donc grandement liée à leur statut.
- dans le paradigme de la mobilité émergent, ce qui prévaut ce sont les stratégies d'entreprises qui utilisent la mobilité des étrangers pour restructurer l'offre de travail plutôt que pour répondre à une demande existante. La mobilité fait alors partie des stratégies d'expansion économique.
- Fin d'un modèle ayant laissant place aux droits citoyens comme principe d'équilibre.

LE RAPPORT AUX DROITS

- L'exploitation de la force de travail migrante participe d'un différentiel de prix qui découle d'un écart de droits;
- Ce qui signifie faire travailler des personnes dont on ne désire pas l'immigration.

Table des matières

- Introduction
7 La citoyenneté active comme terrain de luttes à l'ère de la « mobilité »
MOULOUD IDIR ET ÉLODIE EKOBENA
- INSTITUTION FRONTALIÈRE ET DROIT À LA CIRCULATION
17 La question migratoire: entre histoire progressive de la citoyenneté et diplomatie multilatérale
CATHERINE WIHTOL DE WENDEN
- 28 La frontière et le travail migrant dans le capitalisme mondialisé
SANDRO MEZZADRA
- L'UTILITARISME À L'ÈRE DE LA MOBILITÉ
43 Le contrôle de la mobilité au Québec et les conduites indisciplinées
LUCIO CASTRACANI
- 54 Citoyenneté conditionnelle et privilèges: les mirages de l'« arrimage » économique
JEAN-CHARLES ST-LOUIS
- POLITIQUES MIGRATOIRES CANADIENNES: UNE PRÉCARITÉ IRRÉDUCTIBLE
65 Travailleurs migrants temporaires et atteinte aux droits fondamentaux du travail: les dérives de l'action publique
SID AHMED SOUSSI
- 77 Le Programme de mobilité internationale: enjeux de précarité et d'inégalités citoyennes
MYLÈNE CODERRE-PROULX ET DELPHINE NAKACHE



MERCI POUR VOTRE ATTENTION !